

Objektyp: **Issue**

Zeitschrift: **Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande**

Band (Jahr): **5 (1869)**

Heft 19

PDF erstellt am: **18.05.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

DIEU — HUMANITÉ — PATRIE

NEUCHÂTEL.

5^{me} année.



1 OCTOBRE 1869.

N° 19.

L'ÉDUCATEUR

REVUE PÉDAGOGIQUE

PUBLIÉE PAR

LA SOCIÉTÉ DES INSTITUTEURS DE LA SUISSE ROMANDE

et paraissant le 1^{er} et le 15 de chaque mois.

SOMMAIRE. — De l'Éducation des femmes (suite). — Congrès de 4000 instituteurs à Berlin (suite). — Correspondance genevoise (l'organisation du personnel enseignant). — Prochain congrès pédagogique à Bâle. — Appel au talent poétique. — Partie pratique. — Chronique scolaire.

De l'éducation des jeunes filles pour la maison et la famille.

(Suite).

Ceci nous conduit à dire un mot des *pensionnats*, ou des instituts privés, qui se distinguent des établissements publics en ce qu'ils prétendent unir à l'enseignement de l'école l'éducation de la famille et de la maison. La valeur de ces pensionnats dépend de l'organisation et du personnel. Nous en connaissons de *mauvais* et nous en connaissons d'*excellents*.

Parmi ces derniers, nous comptons ceux qui ont un directeur vraiment instruit et consciencieux, zélé pour la tâche de l'éducation, qui sait affermir les qualités morales, diriger le cœur et l'esprit vers

l'idéal sans entraîner les élèves au-delà des devoirs de leur vocation domestique, mais au contraire en les amenant à connaître et à remplir exactement ces devoirs.

Nous nommons mauvais les pensionnats dans lesquels on néglige le véritable développement de l'esprit et du cœur, pour accorder une importance spéciale à l'élégance de la mise, des manières, du langage, et à tous les biens factices de la vie. Ce sont les moins propres de tous à former à la vie de famille.

Tous les établissements, écoles et instituts dont nous avons parlé jusqu'à présent ne sont fréquentés toutefois que par la petite minorité des jeunes filles, par celles qui appartiennent à la classe moyenne par la fortune et le développement moral. Mais de même que les classes inférieures, obligées de gagner par le travail manuel leur pain quotidien, forment la masse du peuple, de même les jeunes filles de ces classes forment la majorité de la jeunesse féminine. Les moyens restreints de la famille ne permettent ni la dépense de temps ni celle d'argent nécessaires à un développement intellectuel particulier. L'enseignement se borne à celui que donnent les écoles populaires, et se termine ordinairement à l'âge de treize ans. Que peuvent faire ces écoles populaires pour développer les jeunes filles en vue de « la maison et de la famille ? » Beaucoup, répondons-nous, si l'enseignement suit les règles que nous avons indiquées, s'il est vraiment éducatif et pratique, si l'on observe dans l'école, l'ordre, la propreté, l'amour du travail, si l'on ouvre le cœur à ce qui est bon et beau, et si l'on sait éveiller le sentiment religieux.

L'influence de l'école sera d'autant plus importante, si l'éducation précédente de l'enfant, dans la maison paternelle, a été bonne, s'il ne manque pas d'une mère affectueuse et intelligente qui introduit et dirige la jeune fille, à son retour de l'école, dans les occupations du ménage. Malheureusement, il n'en est pas toujours ainsi. La bonne mère manque quelquefois, ainsi que la *première éducation*, de sorte que l'école populaire n'a pas seulement à édifier sur un bon fond, puisqu'il n'y en a point, mais doit s'efforcer de détruire les mauvais germes d'habitudes pernicieuses et vicieuses. Mais l'éducation publique ne réussira jamais sans le secours de l'éducation domestique. Là où manque toute idée d'une activité régulière dans la maison, là où l'oisiveté et la sensualité nourrissent le penchant au vice et où la grossièreté, l'indifférence des parents rendent les enfants bornés et

indolents, l'école ne peut plus rien ; il faut faire intervenir un régime individuel, qui n'est possible que dans une autre famille ou dans des établissements fondés dans ce but. Il faut citer ici avec éloge les *sociétés pour l'éducation des pauvres*, qui existent dans plusieurs cantons, et les *divers établissements pour les jeunes filles abandonnées*.

Mais il y a aussi une classe de familles honorables qui ne *peuvent* presque rien faire pour l'éducation domestique ; la mère est obligée de travailler au dehors, d'employer tout son temps et toute sa force à gagner le pain de chaque jour, et au lieu d'élever ses enfants il faut qu'elle tourne une roue dans une fabrique quelconque. La jeune fille ne connaît pas alors le charme d'une tranquille intimité avec sa mère ; l'amour de la famille ne s'éveille pas ; la vie régulière du foyer domestique et toutes les vertus que développe la vie de famille lui demeurent étrangères ; le cœur devient froid et c'est avec peine que l'école parvient à le réchauffer et à l'intéresser pour les choses élevées. Quand, par la force des circonstances, des localités entières sont devenues des endroits manufacturiers, souffrant d'appauvrissement matériel et moral, le développement des jeunes filles « pour la maison et la famille » est dans de bien mauvaises conditions.

C'est ici qu'est la véritable tâche, le point important de l'éducation populaire. — Pour remédier au manque d'éducation domestique des jeunes filles, on a fondé depuis une trentaine d'années, dans la plupart des cantons suisses, des écoles d'ouvrages qu'on a mis en rapport avec les écoles populaires. Ces écoles ont cela de bon dans le système général de l'éducation, qu'elles introduisent la jeune fille dans la véritable sphère de la maison ; elles ont surtout en vue le nécessaire et l'utile ; elles développent la main et le sens, en même temps que l'intelligence et la volonté, car on a pour méthode de faciliter l'exécution du travail par le savoir ; ce qui est sans cela une occupation machinale, devient ainsi un travail réfléchi.

En tricotant, la jeune fille exerce sa patience et en formant ses mailles elle apprend à diriger son attention sur les petites choses de la vie, dont la connaissance est indispensable à la femme ; elle s'accoutume à la tranquillité et à la persévérance, ainsi qu'à une activité intellectuelle, en s'occupant de choses insignifiantes en apparence, mais très importantes pour sa carrière future. Comme le dit M. Schallenfèld, le but des écoles d'ouvrages est de poser les principes de tous

les ouvrages manuels, de les développer suffisamment pour que les jeunes filles puissent arriver à confectionner seules les ouvrages qui se présentent dans un ménage simple et qu'elles puissent se perfectionner seules aussi. Ainsi le tricotage et la couture sont les principaux objets de l'enseignement. Quand on sait bien tricoter, coudre et raccommoder, on n'a pas besoin, disent les experts, d'apprendre ce qu'on appelle les fins ouvrages ; il suffit d'un regard pour imiter une autre ouvrière, et avec un peu d'exercice on acquiert en peu de temps toute l'habileté désirable.

Ces écoles d'ouvrages sont déjà des écoles spéciales, puisqu'elles enseignent des choses qui ne rentrent pas dans le développement général de l'homme ; toutefois elles ne s'occupent que d'un côté de la vie du ménage, de ce qui a rapport à l'habillement ; il manque encore généralement les principes élémentaires de l'économie domestique et de la pédagogie. S'il est vrai que l'art de tenir un ménage, y compris l'art culinaire, doit s'apprendre par la pratique, dans la famille, et qu'une bonne ménagère ne peut se former que dans l'atmosphère d'une bonne famille, on ne peut cependant nier que l'instruction contribue à éclaircir pour la jeune fille différentes choses qu'elle a journellement sous les yeux, à éveiller son intérêt pour ces choses d'une manière intelligente, à la rendre attentive à ce qu'elle ne remarquerait pas sans cela, et ce qui est l'essentiel à la faire réfléchir.

Malheureusement ces écoles d'ouvrages manquent souvent d'une bonne direction, alors même que les institutrices sont habiles dans l'art et dans la méthode des ouvrages manuels. Ce qui leur fait défaut, c'est un développement essentiellement pédagogique sans lequel on ne peut être une institutrice dans le sens complet du mot, ni exercer une influence bienfaisante sur l'éducation des élèves. Il leur manque souvent aussi la connaissance pratique de l'économie domestique, ce qui est absolument nécessaire si l'on veut étendre l'enseignement des écoles d'ouvrages comme nous venons de le dire, et préparer les élèves aux principales occupations du ménage. Nous désirons donc pour le perfectionnement de ces écoles qu'on ne peut assez apprécier, un développement plus élevé et plus complet des institutrices, et ce qui s'entend de soi-même, une position pour celles-ci, meilleure qu'elle ne l'est d'habitude. Nous abandonnons ici les écoles de filles, pour passer à un autre point important. (*A suivre.*)

Congrès de 4000 instituteurs à Berlin.

(Suite).

Parmi les discours prononcés au Congrès, on a remarqué celui de M. le Dr Wischard Lange, l'ancien rédacteur des Annales rhénanes dont l'éloquence impétueuse fait à ses auditeurs l'effet de la cascade bouillonnante du Giessbach. M. Lange s'attache à prouver que ce qu'il faut avant tout favoriser à l'école, c'est le côté éducatif et la culture générale de l'esprit. La culture générale a sa base pour lui dans *l'intuition* du monde réel. Cette culture peut se faire parfaitement par l'étude de la langue et de la littérature allemande, abstraction faite du latin et de l'érudition classique; c'est ce que prouve l'éducation des femmes. Le beau et l'utile dans l'enseignement doivent marcher de front. L'utile peut être présenté d'une façon qui en fera un auxiliaire de la culture intellectuelle. Tout dépend de la manière dont on forme les instituteurs. M. Lange ne veut pas d'école confessionnelle. L'école doit offrir à la jeunesse ce qui unit les hommes, non ce qui les sépare. Le discours de M. Lange fut suivi de celui de M. Hildebrandt, professeur dans une école des missions évangéliques, qui déclare donner son adhésion aux idées émises par le précédent orateur, sauf pour un point qui a été oublié; il s'agit de l'éducation religieuse. On a songé à l'homme, au citoyen, mais non au chrétien qu'il s'agit de former pour la Cité céleste. Applaudi par les uns, blâmé par les autres, M. Hildebrand quitte la tribune au milieu des marques d'approbation et d'improbation qui partagent l'assemblée.

Parmi les discours relatifs à la didactique, le compte-rendu du Congrès signale celui de M. Lüben, de Brême, dont les publications pédagogiques sont connues de quiconque s'occupe d'écoles en Allemagne. M. Lüben a traité la question des livres de lecture, c'est-à-dire de la manière dont ces livres doivent être rédigés. Le savant pédagogue de Brême estime qu'un livre de lecture doit revêtir la forme littéraire et non se composer de notices arides de manière à former une encyclopédie de connaissances utiles. Les livres de lecture se lisent au coin du feu, au foyer domestique. Ce point de vue idéal est celui que doit adopter l'auteur d'un ouvrage de ce genre; pour l'enseignement des branches *réales*, ou des connaissances utiles, M. Lüben recommande la rédaction de livres spéciaux. Le compte-rendu fait observer que la théorie émise ici par M. Lüben ne l'a pas empêché de donner dans les excellents livres de lecture qu'il a com-

posés une place considérable à l'histoire, à la géographie et à l'histoire naturelle présentées, il est vrai, de manière à satisfaire à toutes les exigences de fond et de la forme.

Un orateur, M. Kuferstein, de Iéna, estime que le livre de lecture doit revêtir un caractère à la fois esthétique et moral. Il croit l'insertion de morceaux de longue haleine préférable aux fragments. M. Petsch, de Berlin, combat cette opinion au moins en ce qui concerne les écoles inférieures, où les morceaux qui forment des tout de courte haleine sont préférables aux longs extraits des auteurs.

La question de savoir par qui les livres de lecture doivent être choisis, donne lieu à une discussion contradictoire. Pendant que les uns comme M. Hildebrandt attribuent le choix aux gouvernements, d'autres comme M. Lüben voudraient l'attribuer aux instituteurs. Il en est même qui voudraient consulter aussi les Communes.

La méthode de Frœbel a fait dans la seconde séance l'objet d'un incident assez curieux. M. le Dr Benfey l'avait recommandée comme la *Méthode des Méthodes*, une espèce de panacée universelle. M. Petsch en prit occasion de faire une charge à fond sur ce qu'il appelle cavalièrement le *Frœbelisme*, comme panacée universelle; car il reconnaît volontiers dans la méthode du *fondateur des Jardins d'enfants* un élément éducatif essentiel, mais non le principe supérieur de la culture. On a eu l'occasion encore une fois de plus en cette circonstance de constater la vérité du vers de Lafontaine :

« Mieux vaut un ennemi qu'un maladroit ami. »



Correspondance.

(*L'organisation du personnel enseignant.*)

Chêne-Bourg, le 7 septembre 1869.

Monsieur le rédacteur,

Pour répondre au désir que vous m'exprimez dans votre lettre du 5 courant, je viens vous exposer en peu de mots les motifs qui ont déterminé notre Société pédagogique à soutenir les opinions émises par M. Delafontaine, au sujet de certains points défectueux de notre organisation scolaire.

Je vous rappellerai d'abord que chez nous, à la ville principalement, les degrés inférieurs des écoles primaires sont confiés à des fonctionnaires portant le titre d'aide-régents ou de sous-régents et recevant, pour cet emploi, un traitement de 700 à 1000 fr. au plus, et que ces fonctionnaires restent ou peuvent rester dans

cette position aussi longtemps qu'une place de régent ne devient pas vacante ou qu'une autre circonstance n'est pas venue les en sortir. Or, les connaissances exigées de ces instituteurs sont les mêmes que celles nécessaires aux régents : de plus, les degrés inférieurs étant ordinairement les plus nombreux, la charge n'est pas moins pénible pour ceux-là que pour ceux-ci ; elle n'est pas non plus moins méritoire, car il faut autant d'aptitude pédagogique pour conduire une classe de jeunes enfants que pour enseigner dans un degré plus avancé ; d'autre part, la responsabilité du maître à l'égard des parents et de l'autorité est absolument la même pour tous.

Dès lors, pourquoi maintenir dans une position inférieure des fonctionnaires pleins de bonne volonté d'ailleurs, dévoués à leur tâche et capables de la remplir dignement ? *That is the question.*

Et d'abord, permettez que je vous signale une objection faite à ce sujet. Pour prouver la nécessité et justifier l'existence de ces rouages d'aide-régent et de sous-régent, il a été dit que les personnes appelées à exercer l'une ou l'autre de ces fonctions, faisaient un *apprentissage*. Mais l'apprentissage, dans tous les états, se fait sous la direction immédiate et l'incessante surveillance d'un *maître* : or, ce n'est plus le cas ici, puisque l'aide-régent lui-même a presque toujours une classe séparée, et ne reçoit d'autres instructions que celles de supérieurs qui le visitent trois ou quatre fois par an, ou de collègues auxquels il trouvera bon de recourir dans certains cas. C'est l'*élève-régent* seul qui fait réellement un apprentissage : entrant d'ordinaire à 17 ou 18 ans, ce jeune aspirant doit nécessairement demander à l'expérience de ses aînés dans la carrière, les conseils dont il a besoin ; c'est pourquoi il doit être placé avec un maître et, de plus, à portée d'établissements où il puisse compléter ses études.

On conçoit que ce *grade-là*, si c'en est un, a sa raison d'être, surtout dans un canton où il n'existe point d'école normale. Mais, qu'après un laps de temps plus ou moins long, et lorsqu'il en aura été reconnu capable, on mette l'*élève-régent* à la tête d'une division, qu'on lui confie parfois même, en l'absence du régent, la direction toute entière d'une école, et cela sans lui donner le titre de régent avec un traitement suffisant, c'est ce que nous ne pouvons comprendre et ce que vous ne comprendrez sans doute pas plus que nous.

Il est vrai que la plupart de nos débutants parviennent à être *casés* au bout d'un certain nombre d'années, mais aussi combien restent un temps fort long sans obtenir le moindre avancement !

Je pourrais vous citer plusieurs exemples ; un seul suffira. Un excellent jeune homme, capable à tous les points de vue, décédé l'an dernier, occupait encore à 32 ans, l'emploi de sous-maître à la ville. Ses talents n'étaient cependant point méconnus, et ses services étaient même fort appréciés ; il aurait donc pu, avec chance de succès, postuler plus d'une fois une place de régent à la campagne, mais des raisons de famille le retenant à la ville, il se trouvait ainsi condamné à rester

sous-régent. — Je vous signale aussi ce fait que des régents, obligés par telle ou telle circonstance de quitter leur poste et de venir habiter la ville, n'ont pu y exercer à nouveau que les modestes fonctions de sous-régent. — Voici la principale cause de ces anomalies. La ville de Genève, malgré sa population, ne possède qu'un nombre relativement très restreint de fonctionnaires portant le titre de régents chargés des divisions supérieures et jouissant d'avantages matériels dont un grand nombre d'autres sont privés; en sorte qu'elle réalise une économie considérable aux dépens d'instituteurs de mérite qui auraient droit à une meilleure rémunération de leur travail. Cela ne nous paraît ni juste, ni propre à attirer ou à retenir dans le corps enseignant des jeunes gens instruits, désireux de s'y vouer.

Un autre inconvénient du système actuel est celui des mutations trop fréquentes auxquelles il donne lieu. En effet, tant qu'un fonctionnaire n'est admis qu'en qualité d'aide-régent ou même de sous-régent, il peut-être appelé, d'un instant à l'autre, par le Département de l'Instruction publique, à laisser là sa classe pour aller remplacer ailleurs un de ses collègues empêché momentanément de remplir ses fonctions. Ces changements, je vous le répète, ne sont pas rares et nuisent, vous le pensez bien, aux progrès et à la discipline des divisions dans lesquelles ils ont lieu; car il n'y a plus alors de suite dans la méthode, et la déroute se met inévitablement dans l'esprit des enfants. Ceci a plus d'importance qu'on ne le saurait croire au premier abord : le maître qui entreprendra de développer graduellement les facultés de ses élèves doit, pour rendre ses leçons profitables, adopter une méthode, suivre certains principes dont l'application ne produira d'effets durables qu'autant qu'elle ne sera point interrompue.

Il importerait donc, croyons-nous, pour le bien de notre enseignement primaire, qu'il y eût désormais à la tête de chaque école ou de chaque division d'école un fonctionnaire *stable* portant le titre de *régent*.

Tel est, en résumé, le sens des réformes demandées par M. Delafontaine dans diverses lettres qu'a publiées le *Journal de Genève*. Notre honorable ami était bien qualifié pour discuter la question : ayant fait partie lui-même, il y a quinze ans et plus, du corps enseignant primaire; il a pu voir les côtés défectueux de l'organisation qu'il combat aujourd'hui et venir en parler en toute connaissance de cause. Au reste la presse genevoise tout entière a applaudi à ces réformes. Tour à tour, le *Journal de Genève*, la *Chronique genevoise*, la *Liberté*, et dernièrement encore la *Suisse radicale* ont émis le vœu que l'état de choses actuel fût amélioré.

La Société pédagogique ne pouvait pas rester en arrière : elle a tenu, elle aussi, à intervenir dans le débat, car elle est persuadée qu'en rendant plus fixe et mieux rétribuée la position des fonctionnaires dits *subalternes*, on contribuera dans une large mesure à élever chez nous le niveau de l'instruction primaire. Elle l'a fait sans autre but que de gagner à cette cause l'opinion publique déjà fortement ébranlée, je crois.

Vous dirai-je en terminant, Monsieur le rédacteur, que nous désirons connaître

aussi votre jugement sur cette question, importante pour nous, et que nous l'attendons tous avec impatience.

Dans cette attente, je vous prie d'agréer mes cordiales salutations.

Votre dévoué,

Jean PELLETIER.

Prochain congrès pédagogique à Bâle.

Aujourd'hui dimanche 19 septembre nous recevons le n° du 18 courant de la *Lehrer Zeitung* annonçant la convocation de l'assemblée générale des instituteurs suisses pour les 11 et 12 octobre. La convocation est accompagnée d'une circulaire du comité, signée de M. SCHMIDLIN, directeur des écoles, et de M. HESS, secrétaire, et d'un programme détaillé des travaux et des solennités de la réunion.

Voici un passage de la circulaire :

« Nous nous réjouissons, chers collègues, de délibérer avec vous sur les intérêts de l'éducation intellectuelle et physique de notre jeunesse, l'avenir de la Confédération. Nous nous félicitons de recueillir les résultats de l'expérience des hommes qui ont travaillé et vieilli même au service de l'enseignement et de l'éducation. Nous sommes heureux de resserrer les liens qui unissent la jeune génération à l'ancienne et qui relient entre eux tous les instituteurs, sans distinction d'âge, de cantons, de langue, et quel que soit l'endroit, ville ou village, où ils exercent leur noble vocation. Nous ne faisons en effet qu'un dans l'exercice de notre art, dans l'amour de la jeunesse et dans l'attachement profond que nous portons à la commune patrie. »

Le programme que nous regrettons extrêmement de ne pouvoir reproduire en entier, ce que nous eussions fait de grand cœur, s'il nous était parvenu quelques jours plus tôt, peut être résumé comme suit :

Dimanche 10 octobre, à 7 heures du soir, au Manège, réception des instituteurs par M. Schmidlin, président de la société.

Lundi 11 octobre, de 8 à 10 heures, réunion des maîtres de gymnastique.

Même jour, de 10 à 12 heures, réunion des instituteurs primaires. On y traitera la question des rapports de l'éducation et de l'instruction. La réunion s'ouvre par un chant religieux.

Même jour, de midi à 2 heures et demie, réunion des instituteurs secondaires. On y traitera la question de savoir par quelles études il convient de remplacer celle du latin dans les écoles réales (industrielles).

A la même heure, section des instituteurs qui s'occupent de l'enseignement secondaire donné aux jeunes filles.

A la même heure encore, section des instituteurs français présidée par M. Girard (de Vaud), professeur de littérature française à l'université de Bâle. M. Mauley y traitera de la méthode à suivre dans l'enseignement des langues étrangères.

et de la langue française en particulier, et une autre section traitera des écoles de perfectionnement.

A 3 heures le même jour, repas commun *obligatoire* à 2 fr. 50 (y compris une bouteille de vin). Promenade aux environs et visite des monuments et curiosités de la ville, visite à l'exposition de dessin. Le soir, à 5 heures, réunion libre au Café national.

Mardi 12 octobre, exercices gymnastiques en application des idées émises dans la réunion de la veille.

A la même heure, discussion sur la question du choix des ouvrages propres à former la bibliothèque de la jeunesse. — Rapport sur la sténographie avec exercices et exposition relative à cet objet.

Conférence des maîtresses d'ouvrages.

Le même jour, à 11 heures, assemblée générale dans l'église de Saint-Martin. On y traitera la question à l'ordre du jour, de l'introduction des cours militaires à l'école et à l'école normale. Rapports sur la marche de la société. Repas commun obligatoire au Manège, à 2 heures. Le soir, concert donné dans l'église Saint-Martin. Réunion au Café national. L'entrée dans les établissements publics et au concert est gratuite.

Les instituteurs qui veulent assister à la réunion de Bâle SONT PRIÉS DE S'ANNONCER AVANT à M. le professeur BURCKHARDT BRENNER, président du comité de réception. Des CARTES A PRIX RÉDUITS seront délivrées à tous ceux qui s'adresseront aux directeurs de l'instruction publique de leurs cantons respectifs.

Le Comité Central de la Société romande est convoqué à Bâle. Les membres de ce Comité habitant Neuchâtel, partiront pour Bâle, dimanche 10 octobre, par le train de 11 $\frac{1}{2}$ h.. Les instituteurs qui seraient disposés à accompagner les membres du Comité sont cordialement invités à se trouver à l'heure indiquée. Le congrès de Bâle est important. De ses délibérations dépend probablement la solution de la question militaire. Vous qui le pouvez, venez à Bâle.

APPEL AU TALENT POÉTIQUE.

Un concours est ouvert, jusqu'au *1^{er} novembre prochain*, pour la composition du texte de deux chants, dont l'un religieux et l'autre patriotique ou scolaire, qui seront exécutés à la réunion générale de Neuchâtel en 1870. Nous faisons, à ce sujet, un chaleureux appel à la verve poétique de nos collègues, et nous espérons être entendu par bon nombre d'entre eux. Nous rendrons compte du résultat de ce concours, et nous publierons les poésies de valeur qui ne seront pas mises en musique. Adresser les travaux, *avec le nom de l'auteur dans un pli cacheté*, au président du comité directeur, M. A. Biolley, à Neuchâtel.

De quelques lignes relatives à l'exposition scolaire de Lausanne, on a semblé inférer que l'auteur de cet article n'était pas favorable à la prochaine exposition qui aura lieu à Neuchâtel. C'est une erreur. Les expositions ont des avantages reconnus, dont le principal est de populariser l'école et d'intéresser à elle une foule de gens qui ne la connaîtraient pas sans cela. Un autre avantage évident est le progrès marqué des arts graphiques. Les expositions scolaires sont entrées d'ailleurs dans la vie intellectuelle de notre temps et accompagnent toutes les réunions pédagogiques. On ne peut donc qu'encourager les instituteurs à y prendre une part active et à faire tous leurs efforts pour que l'exposition de Neuchâtel soit encore en progrès sur celle de Lausanne.

Partie pratique.

Réponses aux problèmes du numéro 16.

I. *Le gain de l'entrepreneur est de fr. 8,344.*

SOLUTION : L'intérêt de fr. 96,200 au 4 1/2, pendant 219 jours, est de fr. 2,597 40, et celui de fr. 124,500, pendant le même temps, s'élève à fr. 2,988. Les journées des hommes de l'équipage sont de fr. 2,847 ; celles du capitaine, fr. 1,314, et celles du mécanicien, fr. 1,095. La dépense pour le charbon est de fr. 23,268 75 et celle pour l'huile de fr. 470 85. Toutes ces dépenses forment un total de fr. 34,581 qui, déduit de la somme des recettes fr. 42,925, portent celle-ci à fr. 8,344, gain de l'entrepreneur.

II. *La première somme placée est fr. 12,121 14 et la seconde fr. 23,574 82. Le prix du mètre de la première toile est de fr. 0 98 et celui de la seconde de 1 46.*

SOLUTION : La somme de fr. 100 prêtée au 2 et 5/8 par an devient, au bout de deux ans, fr. 105 25. Pour trouver de quelle somme proviennent fr. 12,757 50, il faut faire le raisonnement suivant :

$$\text{fr. 105 25 proviennent de fr. } \frac{100 \times 12,757 \text{ 50}}{105 \text{ 25}} = \text{fr. 12,121 14}$$

1 » provient...

12,757 50 proviennent...

Par le même procédé, on trouvera que fr. 23,692 70 proviennent de fr. 23,574 82. Maintenant, divisant fr. 12,121 14 par 12,960 et fr. 23,574 80 par 16,200, on obtient, pour la première, fr. 0 98, et, pour la seconde, fr. 1 46, etc.

Nous n'avons pas reçu moins de 43 réponses aux deux problèmes précédents, dont 31 par des élèves, 11 par des instituteurs et une par une institutrice. Nous nous bornerons à mentionner, aujourd'hui, les noms des élèves qui ont bien voulu descendre dans la lice où nous les avons conviés, et nous conservons l'espoir que d'autres encore marcheront sur les traces de cette vaillante et laborieuse avant-garde. Voici ces noms :

Emile Vermot, au Cerneux-Péquignot ; deux élèves de l'école de Renan (M. Bourquin) ; L. Juvet, J. Michaud, J. Picollet, H. Pavillard, A. Michaud et M. sans nom,

à Orny; J. Bourquin, L. Guinand, P. Guinand, aux Brenets; A. Perrin, U. Perrin, à Noiraigue; L. Pugin, J. Gremaud, P. Gremaud, à Echarlens; A. Monnier, J. Aufranc, F. Monnier, L. Robert, à Renan (M. J. Droz); L. Vernay, J. Dufour, J. Dussoix, L. Sprenger, Marie Durand, à Russin — qui ont résolu les deux problèmes — L. Boulaz, Rosine Poget, H. L. Roy, A. Candaux, A. J. Delacretaz, à Premier — qui n'ont traité que le N° 1. — Nous ajouterons que tous nos autres correspondants ont résolu avec succès les deux opérations.

Problèmes nouveaux.

1. Une personne fait trois parts de sa fortune; elle consacre la première à l'achat de rentes de 5 0/0 au cours de fr. 91 60, et elle a ainsi 3 francs de rente par jour; avec la deuxième, qui est un tiers plus forte que la première, elle achète une maison qui lui donne un revenu journalier de fr. 4 50; enfin, elle achète encore avec la troisième du 4 0/0 à un cours tel que cette dernière part quoique n'étant que d'un quart plus faible que la première, produit un revenu d'un sixième plus faible. On demande : 1° la fortune de cette personne? 2° le combien p. 0/0 rapporte la maison? 3° à quel cours a été acheté le 4 0/0?

(Mlle Debellerive, inst. à Hermance, Genève.)

2. Un entrepreneur doit recevoir 2 centimes par pied cube pour le creusage d'un étang, de forme carrée, d'une profondeur de 10 pieds, mesurant 40 pieds au bord, et dont le talus, du bord au fond, à 16 pieds. On demande : 1° le prix total du travail? 2° le prix du mètre cube?

(M. Layaz, inst. à Villarepos.)

3. Comment peut-on construire une équerre avec une ficelle?

(M. J. F. Candaux, inst. à Premier.)

Petite correspondance. Nous prions ceux de nos lecteurs qui nous envoient des solutions de bien vouloir en dégager nettement et visiblement la réponse, sous la forme posée dans le problème. Nous avons reçu des problèmes de MM. T. à Ch...f...; B. à Ren...; C. aux P. B...; Ch. à G...; R. au L...; B. à Ess..., etc.; nous espérons pouvoir les proposer bientôt. Chacun à son tour. — M. L. M... à Laus. Votre intéressante question sur l'arc-en-ciel trouvera aussi sa place plus tard. — M. E. M... aux Cl... Comme vos questions concernant l'emploi de l'ardoise et de la plume métallique ne rentrent pas précisément dans la *partie pratique*, vous feriez bien de nous donner tout d'abord vos idées sur ces deux sujets. — M. E. F. à Vev... Votre tableau des verbes est très intéressant; j'espère pouvoir en parler bientôt. — M. J. C... à Laus... Merci pour votre communication au sujet de la *virgule décimale*; nous pourrions en dire quelque chose aussi. — Mlle Deb. à G... *Sainbois* et *nonpair* font aussi, effectivement, exception à la règle de l'*m* devant le *p*. — Un chaleureux et cordial remerciement à tous ceux qui veulent bien s'intéresser à notre modeste, mais utile tâche, croyons-nous.

A. BIOLLEY.



CHRONIQUE SCOLAIRE.

GLARIS. — La sœur du Landamman Heer (le premier magistrat du canton et très influent en Suisse) a légué 1,000 fr. à l'école secondaire de Glaris, 1,500 fr. à l'école élémentaire, 1,000 fr. à l'asile des pauvres et des orphelins, 1,000 fr. aux colonies agricoles, 1,000 fr. à l'école des filles de Mollis, 500 fr. à la caisse de retraite des instituteurs, 2,000 fr. aux salles d'asile de l'enfance de Glaris et 500 fr. à la caisse des malades du même lieu.

M. Henri Brenner, décédé dernièrement, s'est également souvenu des écoles et a légué par testament à l'école secondaire, 4,000 fr.; à la colonie agricole, 1,000 fr.; à l'orphelinat de Glaris, 1,000 fr., et aux trois caisses des fabriques, des vieillards et des malades, la somme de 6,000 fr., en tout 12,000 fr.

La commune de Glaris a décidé la création d'une nouvelle maison d'école destinée aux écoles primaires et secondaires avec une certaine prévision lointaine de l'établissement d'une école cantonale. En peu de jours on a réuni la somme de 90,000 fr., au moyen de contributions volontaires.

Depuis 1833, les classes primaires au nombre de sept, et les trois ou quatre classes de l'école secondaire, occupaient la maison d'école qui s'élève sur la belle place affectée aux *Landsgemeinden*. Mais la création de trois nouvelles classes primaires a rendu les nouvelles constructions nécessaires.

ZURICH. — Ce canton a perdu un de ses vétérans de l'enseignement dans la personne de Conrad Rellstab, décédé le 10 juillet, après trente-deux ans d'enseignement dans l'*Aussersihl*, précédés de plusieurs années de service à Rüschlikon. Rellstab, le vaillant instituteur, est mort au champ d'honneur, c'est-à-dire en enseignant, d'une fluxion de poitrine qui avait dégénéré en paralysie des poumons.

— Le Synode zuricois a tenu ses assises à Winterthour. 400 instituteurs étaient présents. Le nouveau directeur de l'instruction publique, M. Sieber, qui a été autrefois instituteur à Morat, puis à Zurich, et qui a joué un rôle politique dans les derniers événements de ce canton, assistait à la séance. On s'est occupé entr'autres de la question militaire. Le rapporteur inclinait à l'adoption du système Welte-Stämpfli qui fait de l'instituteur un soldat et un instructeur. M. Sieber, le nouveau directeur de l'instruction publique, tout en se déclarant partisan de l'idée au fond, craint que les intérêts de l'école ne souffrent de l'introduction de ce système. En revanche, il serait disposé à faire donner un cours aux instituteurs chargés d'enseigner la gymnastique ou d'instruire les cadets. Plusieurs des membres du Synode partagent cette manière de voir et désirent ne pas voir prédominer le point de vue militaire. Le *Berner-Schulblatt* auquel nous empruntons ces détails et qui est, comme on sait, *militairomane*, espère qu'à Bâle, l'assemblée générale des instituteurs suisses arrivera à d'autres résultats.

SOLEURE. — Le Grand Conseil de ce canton a discuté et adopté une nouvelle loi concernant les traitements supplémentaires. Avis au Grand Conseil de Neuchâtel.

BERNE. — Le *Berner-Schulblatt* annonce dans un article encadré de noir, le

décès de son rédacteur, M. Jacob Schütz, maître à l'école cantonale, mort samedi 4 septembre. Une nécrologie suivra.

— Le *Berner-Schulblatt* nous fait encore la leçon au sujet de la *Militairomanie*. A propos de l'article d'un instituteur dans le *National* de la Chaux-de-Fonds, le journal bernois parle de *cantonalisme étroit*, d'*armes rouillées* (verrosten Waffen), de vanité blessée. « Les Suisses français ne feraient opposition que parce que l'idée ne vient pas d'eux. » Nous sommes surpris de trouver de pareilles allégations dans un organe du progrès et de la jeune école.

CONFÉDÉRATION. — Un certain nombre d'élèves de l'école polytechnique avaient porté plainte au Conseil fédéral contre deux professeurs, dont l'un était accusé d'entretenir l'espionnage, l'autre, d'imposer des leçons particulières payantes. Le conseil de l'école polytechnique, après mûr examen, a déclaré les réclamations mal fondées et refusé d'exprimer un blâme contre les professeurs incriminés. Si les plaintes des étudiants sont le résultat de machinations et d'intrigues, il nous semble que la chose ne devrait pas en rester là et que les auteurs ou fauteurs des réclamations mal fondées devraient être appelés à en répondre, car la position qui est faite aux professeurs par des démarches de ce genre est incompatible avec l'honneur et la dignité d'un établissement fédéral.

SAINT-GALL. — On a aussi dignement célébré dans ce canton le jubilé de M. Abraham Næf, instituteur du chef-lieu de ce canton depuis 50 ans. Après quelques paroles bien senties du pasteur Mayer on a remis au vétéran de l'enseignement l'acte qui crée en sa faveur une pension de 1,000 fr. On lui a fait cadeau ensuite d'un fauteuil de prix et de 100 bouteilles de vin de la Valteline. Outre ce présent de la commune, M. Næf a reçu une somme d'argent du conseil d'éducation de la ville, une seconde somme de la direction de l'instruction publique, une montre en or de ses anciens élèves, et un sac de voyage avec un bâton de la part des instituteurs ses collègues. M. Næf a été gratifié encore d'un petit tonneau de vin par le conseil d'administration. Plusieurs témoignages de la reconnaissance publique ont également suivi dans la retraite Mlle Steinmann qui a enseigné trente ans les ouvrages du sexe et d'autres branches d'études dans la même ville de Saint-Gall.

PRUSSE. — Un pédagogue de ce pays, M. Seyffarth, a entrepris une nouvelle édition des œuvres complètes de Pestalozzi. Cette édition paraîtra par livraisons de six feuilles, à 60 centimes la livraison, chez Adolphe Muller à Brandebourg. La seule édition un peu complète des œuvres de notre grand pédagogue est celle qui a paru chez Cotta à Stuttgart. Elle est en 15 volumes et se vendait 85 fr. 10 c. Mais cette édition est épuisée depuis longtemps et ne renferme pas tous les écrits du père de la pédagogie moderne.

GRAND-DUCHÉ DE BADE. — Le jubilé de cinquante ans de Guillaume Fischer, instituteur à Grenzach, a été célébré avec solennité et pompe le 7 juin dernier. Salve d'artillerie, cortège des écoles et de la population, son des cloches, discours du curé, faisant à l'église le panégyrique de l'instituteur, telle a été la première partie

de la fête. Elle a été suivie de la remise au titulaire de la grande médaille d'argent du mérite et d'une couronne de laurier, offertes au nom du gouvernement grand-ducal. Le préfet du district, le doyen du Cercle de Lörrach et un instituteur délégué par le corps enseignant, ont prononcé des discours conformes à la circonstance et la société de chant a fait entendre, à son tour, de mélodieux accents. Un banquet de 130 personnes a clos cette fête du cœur et de la reconnaissance.

Témoin enthousiaste de ce qui se passait sous ses yeux, un instituteur suisse ne put cacher l'émotion qui le maîtrisait; il prit la parole pour déclarer qu'en rentrant en Suisse, il ferait part à ses concitoyens de la manière dont on savait honorer le mérite des hommes d'école dans un état monarchique. (D'après la *Gazette suisse des instituteurs*.)

SAXE. — Le célèbre professeur Bock propose de cultiver des végétaux dans toutes les salles d'école. Les plantes absorbant l'acide carbonique répandu par le grand nombre d'élèves, leur fourniraient en échange la quantité d'oxygène requise d'une bonne atmosphère. Les plantes, dont la culture pourrait se faire avec succès et profit dans les salles d'école, sont : le lierre, le gommier, le philodendron, les différentes espèces de palmiers, etc.

AUTRICHE. — La *Feuille populaire pour la Suisse catholique* dit que les évêques commencent à prendre position dans la lutte entre l'Etat et l'Eglise sur le terrain de l'école. Mais ils ne le font pas dans le même sens. L'évêque de Linz, par exemple, proteste et interdit aux prêtres de ce diocèse d'accepter des fonctions dans les nouvelles Commissions d'école (ce qui aura vraisemblablement pour résultat de les écarter à toujours, à moins d'un changement peu probable de système). Les évêques de la Bohême, au contraire, autorisent les prêtres à siéger dans les Commissions, moyennant que l'école fasse la part de l'éducation morale et religieuse. L'évêque de Brunn engage son clergé à accepter les faits accomplis et à se vouer avec d'autant plus de soins à l'œuvre de l'éducation de la jeunesse. Le prélat constate le bon esprit qui règne parmi les instituteurs de son diocèse. Ce bon esprit est dû certainement à l'excellent esprit de l'évêque lui-même. (A un évêque bon, éclairé et tolérant, il est si facile de se concilier les cœurs !) L'évêque de Raab s'est prononcé avec énergie contre les écoles mixtes en religion. C'est dans le Tyrol que la lutte a pris le plus d'intensité. Plusieurs écoles ont même dû y être fermées.

Le rédacteur en chef, Alex. DAGUET.

AVIS.

Il vient de paraître le **Compte-rendu** des Conférences générales des instituteurs neuchâtelois, année 1868. C'est un beau volume de 170 pages, traitant en détail les deux importantes questions suivantes :

1^o *Quelles sont les causes les plus générales d'irrégularité dans la fréquentation des écoles? Comment pourrait-on les combattre avec succès?*

2^o *Quel mode d'organisation devrait être recommandé pour les écoles rurales pendant la belle saison, en vue de l'instruction des élèves de douze à quinze ans?*

On peut se procurer, au prix modique de **un franc**, cet intéressant et utile

volume de pédagogie saine et pratique, auprès de MM. *Grisel*, instituteur à *Pe-seux*, ancien Président du Comité central, et *Villommet*, gérant de l'*Educateur*.

Il reste encore quelques exemplaires du **Compte-rendu** de l'année dernière. Prix fr. 1[»]50.

Ce volume de 288 pages, traite : *du matériel d'école; de la méthode socratique; des défauts des enfants et de l'enseignement de l'orthographe*.

On peut également se procurer aux mêmes adresses et pour le prix de fr. 1, les *Comptes-rendus* des années 1865 et 1866.

Il vient de paraître à la Librairie Générale de J. Sandoz, à Neuchâtel.

Notions de chimie appliquées aux arts, à l'hygiène et à l'économie domestique, à l'usage des demoiselles, par *Paul Poiré*. 1 vol. in-12, fr. 3.

Cours d'histoire naturelle, par *Montmahon*. — Zoologie, géologie, botanique, 1 vol. in-12, cartonné, fr. 2.

Leçons pratiques de civilité et de morale, par *H. de Labonne-fon*, 1 vol. cart. in-12, 60 cent.

Arithmétique agricole théorique et pratique à l'usage des écoles primaires, par *J.-Henri Fabre*, 1 vol. cart., fr. 1[»]25.

Théorie de la prononciation anglaise, pouvant servir de complément à toutes les grammaires, par *Montucci*, 1 vol. in-12, cart., fr. 1.

Résumé d'agriculture pratique, par demandes et réponses, ou questionnaire agricole pour les écoles primaires, par *J. Bodin*, 1 vol. in-24, 70 c.

Principes de zootechnie, par *Baudement*, 1 vol. in-12, fr. 2.

Modèles de dessin en tous genres, dessin artistique, dessin linéaire, dessin géométrique.

Envoi en communication de tous les ouvrages demandés, même par quantités pour les bibliothèques qui désirent faire un choix.

Collège-école-moyenne de Vevey.

Les places suivantes sont mises au concours :

1^o Une place de maître de sciences physiques et naturelles, et de géographie.
Fonctions : 30 heures par semaine. Traitement : fr. 2500.

2^o Une place de maître d'allemand. Les postulants doivent posséder suffisamment la langue française pour pouvoir donner quelques leçons de géographie et d'histoire.

Fonctions : 30 heures par semaine. Traitement : fr. 2500.

Un échange de leçons peut toujours avoir lieu entre les instituteurs du collège, suivant les besoins de l'enseignement.

Les personnes qui auraient l'intention de concourir pour ces deux places sont priées de vouloir bien adresser leurs demandes accompagnées des certificats et autres pièces nécessaires jusqu'au 4 octobre, au président de la Commission d'inspection des écoles.

L'époque de l'examen sera fixée ultérieurement.

Le président de la Commission d'inspection des écoles.

(signé) C. GUISAN, docteur.